

Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger



Les comptoirs de commercialisation des produits maraîchers de la Région d'Agadez

Rédaction : Maman Nouri, Patrick Delmas (RECA)

Dans la région d'Agadez le Projet Pôle Ruraux a appuyé la réhabilitation des infrastructures (hangars, toilettes, guerites, portes d'entrée) de deux comptoirs de commercialisation des produits agricoles d'Agadez (FRUCA et UCMT). Cette note fait un point des informations disponibles sur le fonctionnement des huit comptoirs de commercialisation situés à Agadez. Les informations ont été recueillies par le RECA lors d'une mission en début juin 2023. Les volumes et les montants des transactions sont enregistrés par les comptoirs pour établir le Bon d'enlèvement et de commercialisation ou BEC (explications en annexe 1 pour le BEC).

1. Le rôle des comptoirs de commercialisation d'Agadez

L'agriculture et l'élevage sont les principales activités de la population rurale de la Région d'Agadez. L'agriculture est concentrée dans les vallées de l'Air (le long des Koris), l'Irhazer, le Tamesna, et les oasis du Kawar. C'est majoritairement une agriculture irriguée. Les principales spéculations sont l'oignon, la pomme de terre, l'ail, le blé, les dattes, les agrumes, les épices. Les productions d'Agadez sont disponibles à des périodes qui ne rentrent pas en compétition avec les autres régions du Niger. C'est notamment le cas pour la production d'oignon.



Comptoir de la Fédération Régionale des Unions des Coopératives d'Agadez FRUCA

Chargement d'oignons en sacs filet vers les pays côtiers

La Région d'Agadez compte plusieurs organisations faitières de producteurs (unions ou fédérations). Parmi celles-ci, la Fédération Régionale des Unions des Coopératives d'Agadez (FRUCA) est la plus grande organisation en termes des membres et aussi la première en chiffre d'affaires (49% en 2020 et 26% en 2021). Elle a été créée en février 2001 suite à la restructuration des anciennes coopératives de l'Union Nationale des Coopératives (UNC).

- La fédération compte au total **30 unions**. Elle couvre tous les grands bassins de production maraîchère de l’Aïr et du Kowar.
- Les unions de la FRUCA totalisent **468 coopératives pour 13.817 producteurs dont 1033 femmes**, soit une moyenne de 30 membres par coopérative et 7% de femmes.
- La commercialisation des produits maraîchers demeure le principal service rendu par la Fédération à ses membres. La commercialisation se fait autour du comptoir d’Agadez.

Aujourd'hui, la ville d’Agadez compte 8 comptoirs de commercialisation mis en place par des unions ou fédérations.

Nom du comptoir	Année	Partenaires	Année de réhabilitation
Fédération Régionale des Unions des Coopératives Maraîchères d'Agadez (FRUCA)	2001	FICOD	La construction d’un bureau et un hangar de stockage de 20X10 m par le PRODEX en 2011 ; réhabilitation des hangars par le PPR en 2023
Union des Sociétés Coopératives Maraîchères de Tabelot (USCMT)	2003	Banque Mondiale FICOD 2007	Construction par le PRODEX en 2015 d’un bureau, 3 hangars de 10X8 m chacun et d’un magasin ; réhabilitation des hangars par le PPR en 2023.
Union des Coopératives Maraîchères d'Iliyalane (UCIL)	2004	Fonds propre	Construction d’un hangar de 25X10 m par le PRODEX en 2013
Union des Coopératives Maraîchères de Borghot (UCMB)	2009	Fonds propre	Construction d’un hangar de 20X10 m par l’ONG Adhali à travers l’ADF en 2018
Union des Coopératives Maraîchères de la Zone Timia (UCZT)	2015	Fonds propre	
Union des Coopératives Maraîchères de la Vallée de Tidéne (UCMVT)	2015	Fonds propre	
Union des Coopératives Maraîchères de Centre Tabelot (UCCT)		Fonds propre	
Union des Coopératives Maraîchères de la Vallée de Téléwas (UCVT)	2013	USADF	

2. Comment sont gérés les comptoirs ?

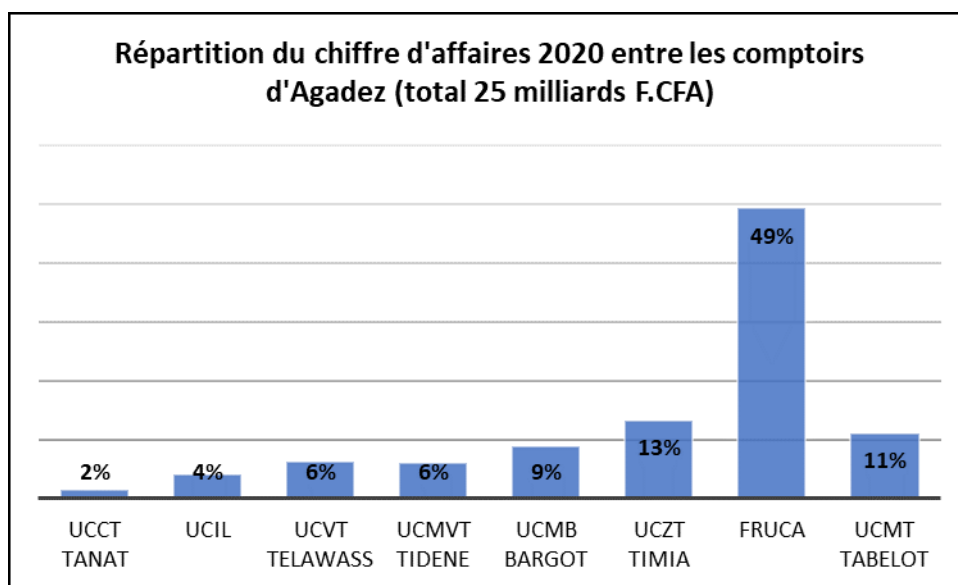
- ✓ Les comptoirs sont gérés par des comités de gestion mis en place par les conseils d’administrations (CA) de chaque fédération ou union. Ces comités de gestion sont composés d’un président, d’un secrétaire général et d’un trésorier.
- ✓ Ces derniers sont appuyés dans leurs tâches, selon le cas, par des percepteurs et des directeurs au niveau de chaque comptoir.
- ✓ Les percepteurs sont des agents recrutés par les comptoirs pour la collecte des frais de stockage qui sont de 25 F par sac. Ils n’ont pas de salaire fixe, mais un pourcentage sur le montant collecté (10%).
- ✓ Les percepteurs ont aussi pour tâches le remplissage des bons d’enlèvement, les certificats phyto et la collecte des taxes de la mairie.

3. Commercialisation des produits maraîchers en 2020 sur les comptoirs d'Agadez



Les comptoirs enregistrent les volumes des produits commercialisés et les montants des transactions (chiffres d'affaires). L'ensemble des données a été fournie par les responsables des comptoirs.

Pour l'année 2020, le chiffre d'affaires global se monte à 25 milliards de F.CFA. La Fédération Régionale des Unions des Coopératives Maraîchères d'Agadez (FRUCA) représente 49% du chiffre d'affaires total avec un montant de 12,3 milliards F.CFA



Graph 1 : Répartition du chiffre d'affaires pour la commercialisation des produits agricoles par comptoir en 2020.

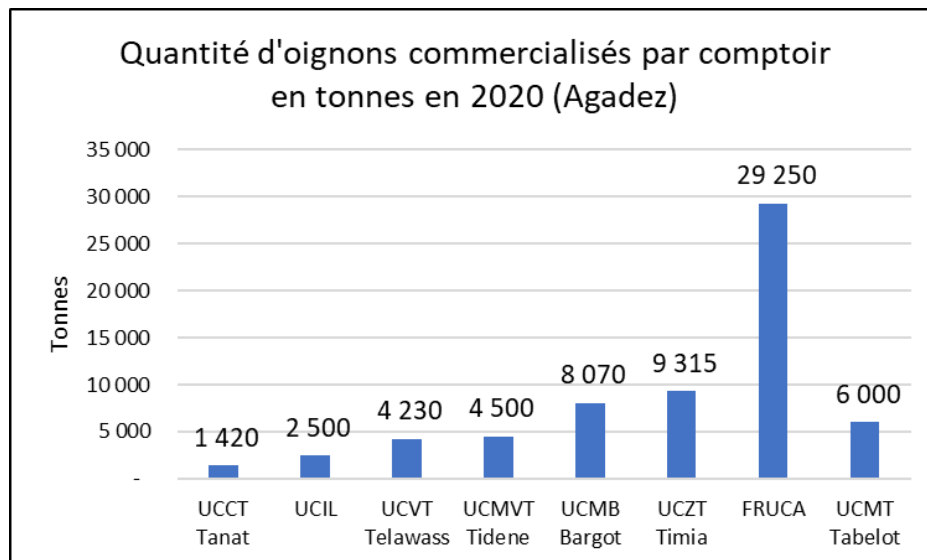
En 2020, les oignons sont de loin la principale production commercialisée avec 83% du chiffre d'affaires. Ensuite, viennent l'ail (8%) et la pomme de terre (7%). Les autres productions (agrumes, épices, poivron et pastèque) ne représentent que 2% du chiffre d'affaires des comptoirs d'Agadez.

Tableau 1 : Répartition du chiffre d'affaires 2020 par comptoir

Produits	Chiffre d'affaires	%
Oignon	20 844 600 000	83%
Pomme de terre	1 741 788 825	7%
Ail	1 961 250 000	8%
Tomate séchée	2 252 000	0,01%
Epices	135 868 500	0,5%
Poivron	2 736 000	0,01%
Agrumes	407 875 000	1,6%
Pastèque	12 040 000	0,05%
Total	25 108 410 325	100%

Tableau 2 : Répartition des oignons commercialisés en 2020 par comptoir

Comptoirs	Tonnes	%
UCCT Tanat	1 420	2%
UCIL	2 500	4%
UCVT Telawass	4 230	6%
UCMVT Tidene	4 500	7%
UCMB Bargout	8 070	12%
UCZT Timia	9 315	14%
FRUCA	29 250	45%
UCMT Tabelot	6 000	9%
Total	65 285	100%



Graph 2 : Répartition des quantités d'oignons commercialisés par comptoir en 2020

La FRUCA représente 47% de la quantité totale d'oignons commercialisés (65 285 tonnes). Les rapports d'enquête de la Direction des Statistiques du Ministère de l'Agriculture donnent une production d'oignon de 42 500 tonnes pour la saison 2018-2019, de 82 000 tonnes pour la saison 2020-2021 et de 76 000 tonnes pour la saison 2021-2022.

Pomme de terre		Ail		Les rapports d'enquête de la Direction des Statistiques du Ministère de l'Agriculture donnent une production de pomme de terre de 53 000 tonnes en 2020-2021 et 60 000 tonnes en 2021-2022. Les comptoirs ne commercialiseraient que 5% de la production. Pour ces deux campagnes, la production d'ail est estimée à 7 000 tonnes. Les comptoirs ne commercialiseraient que 38% de la production d'ail.
Comptoirs	Tonnes	Comptoirs	Tonnes	
UCCT Tanat	-	UCCT Tanat	12	
UCIL	31	UCIL	82	
UCVT Telawass	4	UCVT Telawass	3	
UCMVT Tidene	250	UCMVT Tidene	100	
UCMB Bargot	6	UCMB Bargot	182	
UCZT Timia	396	UCZT Timia	65	
FRUCA	3 340	FRUCA	1 062	
UCMT Tabelot	1 500	UCMT Tabelot	1 120	
Total	5 527	Total	2 626	

Tableau 3 : Pomme de terre commercialisée par comptoir

Tableau 4 : Ail commercialisé par comptoir

4. Commercialisation des produits maraîchers en 2021 par les comptoirs

Comptoirs	Chiffre d'affaires	%
UCCT Tanat	1 676 312 500	10%
UCIL	578 390 250	3%
UCVT Telawass	2 069 776 000	12%
UCMVT Tidene	1 070 862 500	6%
UCMB Bargot	1 254 563 500	7%
UCZT Timia	2 736 805 000	16%
FRUCA	4 462 572 875	26%
UCMT Tabelot	3 028 769 000	18%
Total	16 878 051 625	100%

En 2021, le chiffre d'affaires des comptoirs a baissé de 33% par rapport à 2020. L'oignon ne représente plus que 77% du chiffre d'affaires contre 83% l'année précédente.

La quantité d'oignons commercialisés en 2021 est proche de la quantité commercialisée en 2020, 61 578 tonnes contre 65 285 tonnes soit une baisse de 6%. La très forte baisse du chiffre d'affaires s'explique principalement par une chute de prix de vente des oignons (tableaux 8 et 9). Le prix moyen du sac de 50 kg est passé de 16 000 F en 2020 à 10 600 F en 2021, par comptoir, soit une chute de 34%.

Tab 5 : Répartition du chiffre d'affaires 2021

<i>Tableau 6 : Répartition des oignons commercialisés en 2021 par comptoir</i>			<i>Tableau 7 : Répartition des oignons commercialisés en 2021 par comptoir</i>		
Comptoirs	Chiffre d'affaires		Comptoirs	Tonnes	%
UCCT Tanat	1 137 625 000		UCCT Tanat	4 343	7%
UCIL	461 694 250		UCIL	1 441	2%
UCVT Telawass	1 206 283 500		UCVT Telawass	6 719	11%
UCMVT Tidene	858 422 500		UCMVT Tidene	3 643	6%
UCMB Bargot	1 190 679 000		UCMB Bargot	6 485	11%
UCZT Timia	2 524 955 000		UCZT Timia	11 225	18%
FRUCA	3 883 202 250		FRUCA	19 534	32%
UCMT Tabelot	1 809 650 000		UCMT Tabelot	8 188	13%
Total	13 072 511 500		Total	61 578	100%

<i>Tableau 8 : Prix moyen de vente des oignons par comptoir en 2020</i>			<i>Tableau 9 : Prix moyen de vente des oignons par comptoir en 2021</i>		
Comptoirs 2020	Prix / tonne	Prix / sac 50kg	Comptoirs 2021	Prix / tonne	Prix / sac 50kg
UCCT Tanat	260 000	13 000	UCCT Tanat	261 945	13 097
UCIL	340 000	17 000	UCIL	320 399	16 020
UCVT Telawass	370 000	18 500	UCVT Telawass	179 533	8 977
UCMVT Tidene	300 000	15 000	UCMVT Tidene	235 636	11 782
UCMB Bargot	260 000	13 000	UCMB Bargot	183 605	9 180
UCZT Timia	340 000	17 000	UCZT Timia	224 940	11 247
FRUCA	340 000	17 000	FRUCA	198 792	9 940
UCMT Tabelot	250 000	12 500	UCMT Tabelot	221 012	11 051
Total	319 286	15 964	Total	212 292	10 615

Tableau 10 : Les prix de gros des oignons d'Agadez sur le marché de Niamey (sac de 50 kg en F.CFA)

Décembre 2019	Janvier 2020	Décembre 2020	Janvier 2021	Décembre 2021	Janvier 2022
15 000	9 000	25 000 à 14 000	11 000 à 6 000	14 000	28 000 à 14 000

Les oignons d'Agadez sont commercialisés sur les marchés de Niamey en décembre et janvier. L'oignon d'Agadez arrive « en primeur » avant le démarrage de la commercialisation des premiers oignons de la Région de Tahoua et profite de la période où les prix sont les plus élevés. Mais, en fonction des années, les prix sont très variables, de 9 000 F à 28 000 F le sac de 50 kg.

Les statistiques en termes des chiffres d'affaires des années 2019 à 2021.
<ul style="list-style-type: none"> • En 2019 : Les comptoirs ont généré 24 187 487 200 F.CFA de chiffres d'affaires • En 2020 : Les comptoirs ont généré 25 059 165 325 F.CFA de chiffres d'affaires • En 2021 : Les comptoirs ont généré 16 878 051 625 F.CFA de chiffres d'affaires

5. Source de recettes pour les comptoirs d'Agadez

Comme source de recettes, chaque comptoir perçoit 5 000 F.CFA sur le montant du Bon d'enlèvement et de commercialisation (14 000 F.CFA) payé par les exportateurs. L'obtention du BEC se fait obligatoirement sur les comptoirs pour tous les camions qui chargent.

Le comptoir récupère également des frais de transit, qui s'élèvent à 25 F par sac chargé et 25 F par sac sont perçus comme frais de stockage sur le comptoir.

Pour toutes ces recettes, la difficulté réside dans la perception des frais de stockage des produits sur les comptoirs. En effet, tous les gérants des comptoirs ont relevé cette difficulté qui, selon eux, est liée à la mauvaise foi des intermédiaires et/ou camionneurs qui refusent de verser régulièrement ces frais aux comptoirs.

Quels services les comptoirs rendent-ils aux membres ?

- ✓ Les comptoirs permettent aux différents membres d'amener leurs produits afin de stocker et de commercialiser, ce qui permet de sécuriser les produits avant la vente.
- ✓ Les frais des stockages prélevés sur les sacs servent aussi de fonds de roulement. Avec ces fonds, certains OP gérant les comptoirs achètent des intrants (semences, engrais, etc.) pour mettre à la disposition de leurs membres.
- ✓ Les responsables des comptoirs ont notifié qu'ils devraient acheter les produits de leurs membres et les vendre. Mais hélas, les moyens manquent car, pendant la période de la grande commercialisation, au cours d'une seule journée, les comptoirs peuvent faire une opération de plus de 200 millions de F.CFA. Ainsi, même les banques présentes à Agadez n'arrivent pas à satisfaire cette demande en fonds de commercialisation.

Perspective pour une gestion durable des comptoirs d'Agadez

Pour une gestion durable du comptoir au profit des producteurs, il est indispensable d'accentuer la sensibilisation et la concertation de tous les acteurs (producteurs membres de la fédération et des unions, percepteurs, intermédiaires et camionneurs, la CRA et la DRA).

La Chambre Régionale d'Agriculture d'Agadez, dans le cadre de l'activité d'ingénierie sociale autour des infrastructures, doit poursuivre les activités et actions déjà initiées en 2018 à savoir :

- ✓ Harmonisation des prix au niveau des comptoirs en relation avec le Comité inter-unions, c'est à-dire avoir le même prix de vente au niveau de chaque comptoir, au lieu d'avoir des prix différents ;
- ✓ Formation des responsables des comptoirs sur la gestion, vu un certain nombre des faiblesses constatées dans la gestion des comptoirs ;
- ✓ Rencontre avec les responsables des banques (comment amener les banques à ravitailler leurs institutions régionales vu les difficultés de liquidité (fonds) au niveau des banques régionales pendant la période de grande commercialisation ;
- ✓ Facilitation de rencontres avec les institutions financières et les partenaires afin de trouver les fonds de commercialisation ;
- ✓ Mise en place d'une fiche de collecte de données au niveau de tous les comptoirs de commercialisation pour le besoin de la statistique.

La Chambre Régionale d'Agriculture d'Agadez bénéficie du financement du Projet d'appui au développement d'activités rurales et de financement de filières agricoles dans les régions d'Agadez et de Tahoua (Projet Pôles Ruraux) financé par Agence française de Développement, l'Union européenne et l'Etat du Niger.



Annexe 1 : Le Bon d'enlèvement et de commercialisation (BEC)

Le BEC a été institué par l'arrêté N°120/MI/SP/D/AR/MC/PSP/MF/MAG du 18 Juillet 2012. Son rôle est de réduire les tracasseries administratives et du transport, faciliter la circulation des produits d'exportation et produire des statistiques sur les exportations.

Mis en place en octobre 2012, le BEC était en expérimentation sur deux produits, l'oignon et le niébé, jusqu'en 2016. Une étude diligentée auprès des usagers en 2016 par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger en collaboration avec le Projet pour le Développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF), a permis de constater que ce document était crédité d'une bonne appréciation par les différents acteurs qui ont souhaité sa mise à l'échelle et son extension aux autres produits agro-sylvo-pastoraux. Aussi, il a été étendu depuis 2020 à tous les produits agro-sylvo-pastoraux sur l'ensemble du pays.

Les objectifs recherchés par la mise en place du BEC sont les suivants :

- L'organisation des filières et la structuration à travers les fédérations, les unions, les associations des coopératives, les groupements d'intérêts économiques ;
- La valorisation des chaînes des filières agricoles et pastorales (agriculteurs, transporteurs, transformateurs et commerçants) ;
- L'identification et l'accessibilité aux produits agricoles et pastoraux ;
- Assurer la fluidité des transactions et fournir des données statistiques sur les spéculations des flux à l'exportation des produits agricoles et pastoraux.

Le Bon d'enlèvement et de commercialisation (BEC) des marchandises destinées à l'exportation, répond au principe suivant : i) La Chambre de Commerce dépose des formulaires de BEC au niveau des comptoir de commercialisation, ii) L'exportateur achète le BEC au comptoir et renseigne le document, iii) Le responsable du comptoir valide les renseignements fournis ; iv) La Mairie de la localité du comptoir valide également le BEC ; v) La Douane, après contrôle, vise enfin le BEC. Sur ce document, est inscrit le nombre de tonnage et la valeur du chargement. Chacune de ces entités dispose d'un exemplaire du BEC. La Chambre de Commerce produit les statistiques à partir des BEC.

Le cout du BEC est de 14 000 F par chargement. Le prix de cession du formulaire par la Chambre de Commerce est 3 000 F. En général, le comptoir récupère 5 000 F pour les chargements en exportation, le reste (6 000 F) revient aux organisations de producteurs.

Source : Rapport du forum national sur la pratique du bon d'enlèvement et de commercialisation (bec), difficultés, enjeux et perspectives – Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger - 2022



Mise en sac de l'ail



Mise en sac d'oignon



Arrivage cartons d'agrumes